

JE VEUX REFAIRE MON PASSEPORT

Je prends rendez-vous en mairie.

Je fais une pré-demande en ligne :

PRÉ-DEMANDE



Je réunis toutes les pièces nécessaires au dépôt complet de mon dossier le jour de mon rendez-vous :

PHOTO D'IDENTITÉ



JUSTIFICATIF DE DOMICILE

En fonction de mon motif...



SITUATION A

1^{RE} DEMANDE



CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ (CNI) OU
ACTE DE NAISSANCE
SI PAS DE CNI

SITUATION B

RENOUVELLEMENT
POUR PÉREMPTION



ANCIEN PASSEPORT

SITUATION C

RENOUVELLEMENT
POUR PERTE OU VOL



CNI OU ACTE
DE NAISSANCE
SI PAS DE CNI

SITUATION D

RENOUVELLEMENT
CHANGEMENT
D'ADRESSE, D'ÉTAT
CIVIL, OU COMPLET



ANCIEN
PASSEPORT + ACTE
DE NAISSANCE (POUR
LE CHANGEMENT
D'ÉTAT CIVIL)

TIMBRE FISCAL

Comment faire ?

ÉTAPE 1 / Je prends rendez-vous en mairie

- Je choisis une mairie (une demande de titre d'identité peut être faite dans la mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil).
- Je retirerai mon passeport dans la mairie où j'ai effectué ma demande.

ÉTAPE 2 / Je fais ma pré-demande en ligne

- UNIQUEMENT sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> (la pré-demande est gratuite et je dois payer le montant de mon timbre fiscal).
- Je peux effectuer une double demande (passeport + carte d'identité), dans ce cas, je clique sur « double demande » pour l'établir.
- Je remplis la pré-demande en ligne.
- Si je le peux, j'imprime le récapitulatif de ma pré-demande reçu par mail en pièce jointe (si je ne reçois pas de mail récapitulatif c'est que ma pré-demande n'est pas finalisée).
- Le numéro de ma pré-demande suffit et est impératif à l'acceptation de mon dossier en mairie, en plus des pièces justificatives.

ÉTAPE 3 / Je réunis les documents demandés

- Je réunis les documents demandés et les présente en ORIGINAL ET EN PHOTOCOPIE le jour de mon rendez-vous en mairie.

Quels documents fournir ?

POUR TOUTES LES SITUATIONS

- 1 photographie d'identité de format 35 x 45mm, en couleur, récente (moins de 6 mois), parfaitement ressemblante, non scannée, sur fond uniforme gris clair ou bleu clair, sur papier photographique, sans pliure ni trace et représentant le demandeur de face et tête nue de tout objet (bouche fermée, yeux ouverts, oreilles et cou dégagés, sans ombre ni reflet sur le visage). Sans lunettes, ni boucles d'oreilles. La photographie ne doit pas avoir été utilisée précédemment pour un autre titre d'identité émis il y a plus de 6 mois. Ne pas découper les photos.

- 1 justificatif de domicile récent (moins d'1 an à la date de dépôt de la demande) au nom du demandeur :
 - Majeurs hébergés : justificatif récent au nom de l'hébergeant + sa pièce d'identité en cours de validité + attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant.
 - Majeurs sans domicile stable : attestation délivrée par le CCAS.
 - Mineurs : justificatif récent au nom du parent dépositaire + pièce d'identité du parent qui dépose la demande + en cas de divorce : intégralité du jugement.
 - Mineurs en résidence alternée : 1 justificatif récent par domicile + pièce d'identité des parents en cours de validité + jugement ou accord entre les parents.

- Exemples de justificatifs à présenter :
 - Avis d'impôts (taxe d'habitation, impôts sur le revenu).
 - Facture (électricité, gaz, téléphone mobile ou box).
 - Quittance de loyer délivrée par un organisme uniquement.
 - Échéancier d'assurance habitation.

- Mineurs : pièce d'identité en cours de validité du parent qui dépose la demande.

EN FONCTION DE VOTRE CAS...

...SITUATION A : PREMIÈRE DEMANDE

- Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.
OU à défaut
- 1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale de mon acte de naissance).
En France, la délivrance des actes d'état civil est gratuite.
- 1 Justificatif de la nationalité française du demandeur ou du parent, si le demandeur ou ses parents ne sont pas nés en France dans les cas où le justificatif d'état civil ne suffit pas à attester la nationalité.
Exemples : acte d'état civil avec mention attestant de l'acquisition ou de la réintégration dans la nationalité française, certificat de nationalité française, déclaration de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration.
- Mineurs : si l'acte de naissance ne permet pas de démontrer l'autorité parentale, présenter une déclaration conjointe de l'exercice en commun de l'autorité parentale (délivrée par le greffier en Chef du Tribunal de grande Instance).
- Timbre fiscal en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr uniquement.
Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photo-graphie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeurs : 86 € / Mineurs de 15 ans et plus : 42 € / Mineurs de moins de 15 ans : 17 €.

...SITUATION B : RENOUELEMENT POUR PÉREMPTION

Ancien passeport.

ET si mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans

Carte d'identité en cours de validité ou 1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).

Timbre fiscal en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr uniquement.

Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photo-graphie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeurs : 86 € / Mineurs de 15 ans et plus : 42 € / Mineurs de moins de 15 ans : 17 €.

...SITUATION C : RENOUELEMENT POUR PERTE OU VOL

Carte nationale d'identité.

OU si ma carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

Carte nationale d'identité en cours de validité ou 1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).

Timbre fiscal en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr uniquement.

Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photo-graphie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeurs : 86 € / Mineurs de 15 ans et plus : 42 € / Mineurs de moins de 15 ans : 17 €.

Vol : la déclaration de vol (original + photocopie) faite au commissariat (N° NOR INTD0400004C du ministère de l'intérieur du 19/01/2004).

Perte : la déclaration de perte sera faite en Mairie lors du dépôt de mon dossier de renouvellement.

Photocopie du titre perdu ou volé si existante.

...SITUATION D : RENOUELEMENT POUR CHANGEMENT D'ADRESSE, MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL, PAGES RÉSERVÉES AU VISA ENTIÈREMENT UTILISÉES

Attention : seul cas où votre passeport pourra être renouvelé gratuitement mais à concurrence de validité.

- Ancien passeport ET si mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans
- Carte nationale d'identité en cours de validité ou 1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).

- Pour l'utilisation d'un nom d'usage
 - Nom de l'époux : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage (ou acte de mariage de moins de 3 mois).
 - Nom de l'ex-conjoint : accord de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité ou jugement de divorce dans son intégralité.
 - Nom de l'époux décédé : acte de décès (à demander à la mairie de son lieu de décès) ou acte de transcription de décès (à demander à la mairie de son lieu de domicile).
 - Noms des deux parents : copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur de moins de 3 mois.

Que faut-il retenir ?

- ❖ Le dépôt de dossier se fera UNIQUEMENT sur rendez-vous.
- ❖ Âgé(e) de 12 ans et plus : présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité (prise des empreintes).
- ❖ Moins de 12 ans : présence obligatoire seulement au dépôt du dossier.
- ❖ La présence de l'un des représentants légaux est obligatoire au dépôt et au retrait.
- ❖ La restitution de mon ancien passeport est OBLIGATOIRE.
- ❖ Si pour quelque raison que ce soit je ne suis pas en mesure de restituer mon ancien passeport, le nouveau ne pourra m'être remis qu'en échange d'une déclaration de perte ou de vol.

Délais d'obtention

Le délai d'obtention peut aller jusqu'à 10 semaines à certaines périodes de l'année. Si vous prévoyez un voyage pour les vacances d'été, il est vivement conseillé de faire votre demande avant le mois d'avril.

En cas de perte ou de vol de l'ancien titre, le délai d'obtention sera prolongé. Il est donc conseillé de ne pas faire de réservation avant l'obtention du titre.

Pour les familles qui viennent d'obtenir la nationalité, il faudra attendre d'avoir les titres d'identité des parents pour déposer le dossier des enfants.

Délai de retrait du nouveau passeport

Le délai est impérativement de 3 mois. Passé ce délai, nous serons dans l'impossibilité de vous remettre le passeport qui sera retourné à la Préfecture pour destruction.

LISTE DES COMMUNES ÉQUIPÉES DU DISPOSITIFS DE RECUEIL

Rozay-en-Brie	01.64.25.60.43
Pontault-Combault	01.70.05.47.07
Bray-sur-Seine	01.60.67.10.11
Brie-Comte-Robert	01.60.62.64.00
Torcy	01.60.37.37.37
Lagny-sur-Marne	01.64.12.74.00
Combs-la-Ville	01.64.88.28.28
Provins	01.64.60.38.38
Coulommiers	01.64.75.80.00
La Ferté Gaucher	01.64.75.87.87
La Ferté sous Jouarre	01.60.22.25.63
Nangis	01.64.60.52.00
Meaux	01.60.09.97.00
Noisiel	01.60.37.73.73
Bussy-Saint-Georges	01.64.66.24.24
Chelles	01.64.72.84.84
Claye-Souilly	01.60.26.92.00
Crécy-la-Chapelle	01.64.63.94.36
Dammartin-en-Goële	01.60.03.85.50
Lizy-sur-Ourcq	01.60.01.70.35
Nanteuil les Meaux	01.60.23.06.10
Savigny-le-Temple	01.64.10.18.00
Melun	01.64.52.33.03
Dammarie-les-Lys	01.64.87.44.44
Fontainebleau	01.60.74.64.64
Serris	01.60.43.52.00
Nemours	01.64.78.40.00
Montereau-Fault-Yonne	01.64.70.44.00